

L'Anse-Saint-Jean, le 9 juillet 2018.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Madame Chloé Bonnette
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

Sont absents : Monsieur Victor Boudreault

246-2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron.

247-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2018
- 3.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2018
- 3.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de juin 2018

5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES

- 5.1 Petite caisse - bureau poste
- 5.2 Petite caisse - bureau municipal

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- 6.1 Comité vert de L'Anse - Demande un règlement concernant l'arrosage
- 6.2 Avis technique final relatif au glissement de terrain à l'arrière de la résidence sise au 160, rue Saint-Jean-Baptiste
- 6.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - règlement 18-343
- 6.4 Demande d'aide financière - Comité de la Fête de la Vierge

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Demande de paiement des frais de déplacement pour la formation en tourisme - CGRSJS
- 7.2 Vente des terrains Mont-Édouard - monsieur Réjean Boudreault
- 7.3 Festival de la chanson de Saint-Ambroise

- 7.4 Club Quad du Fjord - aide financière pour activité du 25 et 26 août 2018
- 7.5 Symposium Provincial des villages en couleurs - Demande d'aide financière
- 7.6 Symposium Provincial des villages en couleurs - Festival des couleurs du Fjord
Programme de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay – volet commandite local.
- 7.7 Règlement # 17-339 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- 7.8 Changement de la date de la séance ordinaire d'août 2018.
- 7.9 Demande financière - St-Fiacre
- 7.10 Inscription de Monsieur Jonathan Desbiens, DG/Secrétaire-trésorier à l'ADMQ
- 7.11 Nomination du maire suppléant.
- 7.12 Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité- proposition d'honoraires professionnels
- 7.13 Proposition d'achat de 3 terrains rue de la Canourgue - Monsieur Félix Bouchard
- 7.14 CGRSJS - Demande de conserver le versement final dans le dossier de la paroi rocheuse
- 7.15 CGRSJS - Demande d'un ordinateur
- 7.16 Cotisation professionnelle de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec de monsieur Jonathan Desbiens
- 7.17 Demande des Plateaux commu'Ô'terre - déneigement chemin
- 7.18 Affichage – Bureau d'Information touristique municipal (BITM) Démarche innovation de positionnement d'information touristique
- 7.19 ZEC Saumon – Lettre d'appui – FQSA - PSPC Démarche de financement – projet d'activités de promotion et de commercialisation
- 7.20 Programme AIRRL – Autorisation la présentation d'une aide financière pour les travaux admissibles.

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Aucun

9. URBANISME

- 9.1 Demande à la commission de toponymie du Québec - Chemin Saint-Fiacre
- 9.2 Dérogation mineure

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Décaissement dans le fond dédié à l'acquisition de véhicules utilisés par le service de sécurité incendie pour le paiement des acquisitions de véhicules fait par la régie.

11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Demande d'approbation nouveau membre du conseil d'administration du Camping de L'Anse

12. VARIA

- 12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

248-2018

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2018 72 heures avant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé ;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2018.

249-2018

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2018 72 heures avant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2018.

250-2018

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018 72 heures avant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé ;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018.

251-2018

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUIN 2018

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 2018 au montant de 237 503.04\$ et des paiements directs au montant de 19 083.15\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

252-2018

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de juin 2018 au montant de 40.80\$ et de 193.50\$ pour la petite caisse du bureau de poste.

COMITÉ VERT DE L'ANSE - DEMANDE UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ARROSAGE.

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande du Comité Vert de L'Anse et transfère cette demande à monsieur Jean-François Houde, inspecteur municipal.

AVIS TECHNIQUE FINAL RELATIF AU GLISSEMENT DE TERRAIN À L'ARRIÈRE DE LA RÉSIDENCE SISE AU 160, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le conseil municipal a pris connaissance de l'avis technique final relatif au glissement de terrain à l'arrière de la résidence sise au 160, rues Saint-Jean-Baptiste.

253-2018

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER - RÈGLEMENT 18-343

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 557 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, la secrétaire-trésorière adjointe dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 18-343 ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre a eu lieu le 3 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 18-343 est de 1225 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 133 ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de signatures apposées est zéro (0) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 18-343 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter ;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du certificat par la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annick Boudreault.

254-2018

COMITÉ DE LA FÊTE DE LA VIERGE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au Comité de la Fête de la Vierge pour l'organisation de la Fête de la Vierge Notre-Dame-du-Saguenay qui aura lieu le 12 août 2018.

255-2018

DEMANDE DE PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LA
FORMATION EN TOURISME - CGRSJS

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean Saguenay est installée au kiosque touristique grâce à un partenariat avec la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'Elle donne le service d'information pour nos visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil et l'information touristique ont été critiqués dans les années passées ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à l'intention de tout mettre en œuvre pour avoir un service d'information adéquat :

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean Saguenay a désigné une personne pour suivre la formation de 1ère ligne offerte par Tourisme Saguenay - Lac-Saint-Jean qui avait lieu à St-Gédéon ;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'assumer les frais de déplacements pour un total de 280 Km aller-retour au montant de 0.45 \$ du km. Un montant total de 126.00 \$ sera accordé à la Corporation Gestion Rivière Saint-Jean Saguenay pour les frais demandés.

256-2018

VENTE DES TERRAINS MONT-ÉDOUARD - MONSIEUR RÉJEAN BOUDREAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire promouvoir la vente de ses terrains dans le secteur du développement du Mont-Édouard ;

CONSIDÉRANT QU'une résolution avait été prise par le conseil lors de l'assemblée du 3 février 2014 de mandater monsieur Réjean Boudreault pour s'occuper de la vente desdits terrains ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est venue à échéance ;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler ce mandat aux conditions suivantes :

QUE la municipalité lui procure un cellulaire avec un forfait d'appels illimités ;

QU'UN montant de 250 \$ soit versé à Monsieur Réjean Boudreault pour l'ouverture d'un dossier d'un acheteur potentiel ;

QUE suite à la vente d'un terrain, un montant de 750 \$ soit versé à M. Réjean Boudreault ;

QUE M. Réjean Boudreault pourra utiliser, au besoin, les services des employés municipaux pour de petits travaux, tels que l'installation de panneaux, copie des règlements, des PIIA, etc...

QUE cette entente soit effective le 9 juillet 2018 et sera renouvelable en janvier 2020.

257-2018

FESTIVAL DE LA CHANSON DE SAINT-AMBROISE

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de deux billets pour le festival de la Chanson de Saint-Ambroise au coût de 80.00 \$ chaque.

258-2018

CLUB QUAD DU FJORD - AIDE FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉ DU 25 ET 26 AOÛT 2018

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière au montant de 200.00 \$ au Club Quad du Fjord pour leur activité qui se tiendra les 25 et 26 août prochain.

259-2018

SYMPOSIUM PROVINCIAL DES VILLAGES EN COULEURS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de d'accorder une aide financière au montant de 500.00 \$ pour leur activité du Symposium qui se tiendra au mois d'octobre prochain.

260-2018

SYMPOSIUM PROVINCIAL DES VILLAGES EN COULEURS - FESTIVAL DES COULEURS DU FJORD

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 1000.00 \$ pour le Symposium Provincial des villages en Couleurs - Festival des couleurs du Fjord. Ce montant sera demandé dans le cadre de la politique de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

261-2018

RÈGLEMENT # 17-339 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 18 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt et la lecture du projet du règlement 17-339 ont été faits lors de l'assemblée du 8 janvier 2018 ;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 17-339 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

262-2018

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AOÛT 2018.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 du Code Municipal le conseil peut décider qu'une séance ordinaire soit à un autre jour que celui déterminé par le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE la séance ordinaire prévue le lundi 6 août 2018 doit être changée au 13 août 2018 afin de permettre le retour des vacances du personnel ;

ATTENDU QUE pour ce motif, il y a lieu de changer la date de la séance ordinaire du mois d'août ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil modifie la date prévue pour la séance ordinaire du 6 août 2018 pour la date du 13 août 2018. Il est également résolu qu'un avis public soit publié pour informer la population de ce changement.

263-2018

DEMANDE FINANCIÈRE DU COMITÉ ST-FIACRE POUR RÉPARATION DU CHEMIN.

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de payer un montant jusqu'à concurrence de 2 500.00 \$ sur la facture de réparation du chemin de St-Fiacre.

264-2018

INSCRIPTION DE MONSIEUR JONATHAN DESBIENS, DG/SECÉTAIRE-TRÉSORIER À L'ADMQ

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'inscription de monsieur Jonathan Desbiens à l'Association des directeurs municipaux du Québec à partir du mois de juillet 2018 au montant de 981.51 \$ taxes incluses.

265-2018

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT.

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Richard Perron à titre de maire suppléant à partir du mois de juillet pour les quatre prochains mois.

266-2018

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES DE LA MUNICIPALITÉ-PROPOSITION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer le mandat de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité à la compagnie SNC-Lavalin au montant de 5 700.00 \$ plus taxes.

267-2018

PROPOSITION D'ACHAT DE 3 TERRAINS RUE DE LA CANOURGUE - MONSIEUR FÉLIX BOUCHARD

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition d'achat de terrains de monsieur Félix Bouchard, soit les terrains 24 (10-48 et 58-1-5-12), 25 (10-47) et 26 (10-46) au montant de 15 000.00 \$ chacun plus taxes.

268-2018

CGRSJS - DEMANDE DE CONSERVER LE VERSEMENT FINAL DANS LE DOSSIER DE LA PAROI ROCHEUSE

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Corporation de Gestion Rivière Saint-Jean Saguenay inc. à garder le montant de 1 500.00 \$ restant concernant le projet d'écaillage et de déboisement en appui sur cordes du secteur 4 de la rivière Saint-Jean.

269-2018

CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN SAGUENAY - DEMANDE D'UN ORDINATEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des ordinateurs usagés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité attribue ses ordinateurs aux organismes qui en font la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Gestion Rivière Saint-Jean Saguenay fait la demande d'un de ses ordinateurs ;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer un ordinateur à la Corporation de Gestion de la Rivière Saint-Jean Saguenay.

270-2018

COTISATION PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC DE MONSIEUR JONATHAN DESBIENS

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Jonathan Desbiens comme directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Desbiens fait partie de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec ;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture au montant de 904.41 \$ concernant une partie de la cotisation professionnelle de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

271-2018

DEMANDE DES PLATEAUX COMMU'Ô"TERRE - DÉNEIGEMENT CHEMIN

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande des Plateaux Commun"Ô"Terre Inc. de défrayer tel que prévu dans la politique des chemins de tolérance une partie du déneigement du chemin des Plateaux.

272-2018

AFFICHAGE – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE MUNICIPAL (BITM) DÉMARCHE INNOVATION DE POSITIONNEMENT D'INFORMATION TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le BITM de L'Anse-Saint-Jean n'est pas accrédité comme bureau d'information touristique reconnu par Tourisme Québec au terme de la politique nationale relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative du comité touristique de L'Anse-Saint-Jean de faire bénéficier à l'ensemble de l'industrie touristique locale de la nouvelle orientation de Tourisme Saguenay Lac-St-Jean et les grands projets en développement;

CONSIDÉRANT QUE lors de la soirée d'information animée par madame Marie-Ève Claveau – directrice du développement de la destination tenue le 07 juin dernier à L'Anse-Saint-Jean, l'ensemble des promoteurs présents ont soulevés la lacune d'affichage pour le BITM;

CONSIDÉRANT QUE l'assentiment représentatif des promoteurs touristiques présents à l'événement de souhaiter une visibilité et un affichage approprié dans un souci de bien accueillir les touristes, les excursionnistes ou les visiteurs et de rendre visible le service d'information touristique;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une démarche innovatrice de positionnement d'affichage au bureau d'information touristique municipal.

ET QUE

l'on accepte d'ériger un panneau non standardisé selon les règlements d'affichage municipaux en vigueur.

273-2018

ZEC SAUMON – LETTRE D'APPUI – FQSA - PSPC DÉMARCHE DE FINANCEMENT – PROJET D'ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE COMMERCIALISATION

CONSIDÉRANT l'appel de projet dans le cadre du plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec (PDPS 2017-2022) dans le cadre du programme de soutien aux activités de promotion et commercialisation ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur – Corporation de gestion de la rivière Saint-Jean propose un projet structurant visant à mettre en valeur la pêche au saumon par des activités promotionnelles ciblées comme la mise en place de panneaux d'interprétation afin de valoriser le patrimoine qui contribue à forger l'identité culturelle de la rivière St-Jean dans un souci de développement des affaires ainsi que la conception de matériels promotionnels propices à l'image de marque lié à la promotion et la commercialisation de la pêche sportive au saumon atlantique ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 206-2018 – Panneaux culturo-patrimoine – phase I stipulant un devis d'exécution quant à la démarche de financement auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'édification de socles artistiques de 3 à 4 panneaux d'interprétation dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité de jumeler un partenariat avec la Corporation de gestion de la rivière Saint-Jean en misant sur une coopération conjointe afin d'augmenter l'édification de socles artistiques de 8 à 9 panneaux d'interprétation ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de financement de la Corporation de gestion Saint-Jean auprès de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) dans le cadre du programme de soutien aux activités de promotion et commercialisation ;

ET QUE

l'on accepte de forger une coopération mutuelle en autant que les balises de financement respectent les critères d'admissibilité des programmes de financement visés.

274-2018

PROGRAMME AIRRL - AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la municipalité à pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire

réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

275-2018

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - CHEMIN SAINT-FIACRE

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom chemin Saint-Fiacre, le chemin desservant le secteur du même nom.

276-2018

DÉROGATION MINEURE – DOSSIER M. ROLAND CÔTÉ, 104 ROUTE 170

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu unanimement d'accepter la recommandation du CCU dans le dossier de M. Roland Côté, 104 route 170 et d'autoriser la dérogation mineure demandée.

277-2018

DÉCAISSEMENT DANS LE FOND DÉDIÉ À L'ACQUISITION DE VÉHICULES UTILISÉS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE PAIEMENT DES ACQUISITIONS DE VÉHICULES FAIT PAR LA RÉGIE.

ATTENDU QUE les sommes demandées ont été utilisées pour l'acquisition de véhicules incendie;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire retirer un montant de 48 889.10\$ pour l'achat de ces véhicules ;

ATTENDU QUE le montant retiré soit versé directement à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord ;

Véhicules acquis :

	Prix	TPS	TVQ
Unité d'urgence 2012	16 000 \$	800.00 \$	1 596.00 \$
Peinture unité	7 500 \$	3 75.00 \$	748.13 \$
Camionnette de service	40 666.75 \$	2 033.34 \$	4056.51 \$
Gyrophare	3 766.21 \$	188.31 \$	375.68 \$
Camion-citerne 3000 gallons	25 000.00 \$	1 250.00 \$	2 493.75 \$
Autopompe 4x4	139 900.00 \$	6 995.00 \$	13 955.03 \$

Réclamation de 100 % de la TPS (11 641.65 \$)

Réclamation de seulement 50 % de la TVQ (total de 23 225.10 \$ donc 50 % = 11 612.55 \$)

Total : 16 000.00 \$ + 7 500.00 \$ + 40 666.75 \$ + 3 766.21 \$ + 25 000.00 \$ + 13 900.00 \$ = 232 832.96 \$

232 832.96 \$ + 11 612.55 (TVQ non remboursable) = 244 445.51 \$

Décaissement par municipalité : 48 899.10 \$

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean autorise la MRC du Fjord du Saguenay à décaisser cette somme pour le paiement des véhicules auprès de la Régie.

278-2018

DEMANDE D'APPROBATION NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMPING DE L'ANSE

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter monsieur Léonard Tremblay comme nouveau membre du CA du Camping de L'Anse pour une période de deux ans.

MOTION DE FÉLICITATION MONSIEUR GILLES MCCLEAN

Monsieur le maire, Lucien Martel ainsi que les conseillers et la conseillère de la municipalité félicitent monsieur Gilles McClean pour la conception du monument de Pierre Lavoie.

MOTION DE FÉLICITATION AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les membres du conseil municipal tiennent à souligner le dévouement et l'efficacité des employés municipaux concernant l'organisation et la mise en place du Grand Défi Pierre Lavoie ainsi que le festival de la Grande Ourse.

MOTION DE FÉLICITATION AUX BÉNÉVOLES

Les membres du conseil municipal tiennent à remercier et à souligner tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation du Grand Défi Pierre Lavoie ainsi que le festival de la Grande Ourse.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Madame Chloé Bonnette

Elle nous informe que l'artiste peintre qui exposera au presbytère dans la salle "Chambre du Curé" sera madame Marianne Tremblay.

Nous aurons une présentation d'une pièce de théâtre au mois de septembre prochain, joué par le Théâtre à Bout Portant.

Madame Bonnette mentionne à la population qu'elle a la possibilité de poser des questions en direct lors de la diffusion du conseil municipal sur Facebook. Par contre, nous ne répondrons pas aux messages à caractère méprisant, vulgaire et intimidant.

Monsieur Éric Thibeault

Informe la population sur le règlement d'affichage et invite les entreprises à s'informer du règlement en vigueur avant de faire l'installation de leur affiche.

Monsieur Anicet Gagné

Il nous parle du Grand Défi Pierre Lavoie ainsi que du festival de la Grande Ourse.

M. Gagné remercie les employés municipaux ainsi que les bénévoles qui ont participé.

Une motion de félicitation et de remerciement a été adressée à ces personnes.

Il nous parle également de la Fête de la St-Jean-Baptiste qui a eu lieu sur deux jours.

Monsieur Richard Perron

M. Perron invite la population à lire les chroniques du comité vert dans le petit journal l'Entre-Nous et invite la population également à faire du compostage.

Il nous parle également du réaménagement du kiosque d'information touristique ainsi que de son affichage qui sera fait très bientôt.

Le site Dormir à L'Anse est en fonction.

Monsieur Yvan Côté

Nous que la zec truite recevra une subvention concernant la réparation des chemins.

Invite la population à faire attention au feu de forêt.

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel nous informe qu'il part en vacances et souhaite bonnes vacances à la population.

PÉRIODE DE QUESTIONS

279-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 20 h 02.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / secrétaire trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».